

COMITE EUROPEEN DES REGIONS

L'ASSEMBLÉE DES ELU-E-S LOCAUX-ALES DE L'UNION EUROPÉENNE

En bref

SIEGE : BRUXELLES

PRÉSIDENT : APOSTOLOS
TZITZIKOSTAS

BUDGET : 96M EUR/AN

WWW.COR.EUROPA.EU

LE COMITÉ EUROPÉEN DES RÉGIONS, QUESACO ?

Le Comité européen des régions (CdR) est un organe consultatif de l'Union européenne (UE) représentant les autorités régionales et locales au sein de l'Union européenne.

Il a été institué par le traité de Maastricht et mis en place en mars 1994. La reconnaissance de son rôle a été renforcée par le traité de Lisbonne.

Il regroupe au sein d'une même assemblée des élu-e-s locaux-ales de l'UE : Président-e-s de Région, Maires, et élu-e-s régionaux et municipaux. Il compte 329 membres titulaires et autant de suppléant-e-s.

Le CdR permet aux collectivités locales et régionales de l'UE de participer à l'élaboration de la législation européenne.

La Commission Européenne et le Conseil de l'Union européenne doivent consulter le CdR lorsque de nouvelles propositions sont présentées dans des matières qui ont un impact à l'échelon régional ou local. Les avis rendus par le CdR ne sont pas contraignants.

Le CdR peut également émettre des avis de sa propre initiative. Si le CdR n'est pas consulté, il peut saisir la Cour de justice de l'UE au titre de la sauvegarde du principe de subsidiarité.

Organisation

Le CdR est organisé autour de 6 commissions thématiques et 6 groupes politiques identiques à ceux du Parlement européen. 6 sessions plénières permettent de réunir chaque année l'ensemble de ses membres, lors desquelles sont adoptés des avis sur 50 à 80 propositions législatives. Les membres du CdR sont assistés par une administration dirigée par un secrétariat général.

La délégation française compte 24 titulaires et 24 suppléant-e-s :

- ▶ Régions : 12 titulaires, 12 suppléant-e-s
- ▶ Départements : 6 titulaires, 6 suppléant-e-s
- ▶ Communes : 6 titulaires, 6 suppléant-e-s



DÉSIGNATION ET MANDAT

Les membres désignés doivent être soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue (article 300, paragraphe 3, du traité FUE).

C'est le Premier Ministre qui désigne les représentant-e-s de la délégation française sur la base d'une proposition du Ministre de l'Intérieur, après consultation de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de l'Association des Régions de France (ARF). Le Gouvernement français arrête ensuite une décision sur la base de la liste de noms qui lui est proposée et la transmet au Conseil des Ministres de l'UE, qui nomme pour 5 ans les membres du CdR (article 305 du traité FUE).

À chaque fois que le siège au Comité d'un-e membre ou d'un-e suppléant-e devient vacant à la fin du mandat de celui-ci (c'est-à-dire à l'échéance du mandat régional ou local en vertu duquel il a été proposé), une décision distincte du Conseil est nécessaire. Les mandats sont renouvelables.

LES ÉCOLOGISTES AU SEIN DU CDR

Depuis le 11 février 2020 le Comité des Régions compte un groupe de plus : The Greens in the CoR. Ce groupe écologiste compte 23 membres (12 titulaires et 11 suppléant.e.s).

Depuis janvier 2020, un français, Guillaume Cros (Vice-président de la Région Occitanie), fait partie du groupe des écologistes au sein du CdR.

Page du groupe des écologistes du CdR: www.web.cor.europa.eu/greens

La liste des représentant-e-s français-e-s est consultable sur le site du CdR

LA PAROLE À GUILLAUME CROS



Guillaume CROS, Vice-Président de la Région Occitanie et membre du Comité européen des Régions

A quoi sert le comité européen des régions, et en quoi est-ce important d'y avoir des élu.e.s EELV ?

L'objectif du Comité européen des régions est d'associer les collectivités locales et régionales aux processus décisionnels de l'Union Européenne. La Commission Européenne, le Parlement Européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité des Régions dans de nombreux domaines majeurs comme les migrations, l'éducation, les transports, l'énergie, le changement climatique etc.



Je siége donc à Bruxelles parmi les 329 membres de cette institution, originaires des 27 États de l'Union Européenne. Suite aux récentes vagues vertes au niveau européen, nous disposons pour la première fois, depuis 2020, d'un groupe Verts/Greens au sein du Comité des Régions composé de 23 membres issus de 12 pays de l'Union Européenne. Nous agissons notamment au sein des commissions thématiques - et cela ne vous étonnera pas pour des écologistes - pour plus de justice sociale, d'égalité, de transparence, pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, pour une refonte de la PAC, pour le bien-être animal, les droits et les libertés numériques ou encore des politiques transfrontalières ambitieuses...

Le groupe Verts/Greens agit donc au sein du Comité des Régions pour que la voix des collectivités locales, des citoyen.ne.s européen.e.s soit entendu, pour que les institutions européennes prennent la mesure de l'indispensable transformation écologique, sociale et démocratique de nos territoires.

Comment se prennent les décisions au sein du Comité européen des régions ?

Le travail au sein du comité des régions est organisé quasiment comme celui du parlement européen.

Il existe 6 commissions :

- > CIVEX : Citoyenneté, gouvernance, affaires institutionnelles et extérieures
- > COTER : Politique de cohésion territoriale
- > ECON : Politique économique
- > ENVE : Environnement, changement climatique et énergie
- > NAT : Ressources naturelles
- > SEDEC : Politique sociale, éducation, emploi, recherche et culture

Répartis dans ces commissions, les membres du Comité des Régions désignent des rapporteur.e.s qui consultent les parties prenantes et préparent des avis. Les textes sont examinés et adoptés par la commission du Comité des Régions chargée du domaine politique concerné. Il est ensuite présenté en session plénière à l'ensemble des membres, qui votent en vue de le modifier et de l'adopter. Enfin, l'avis est communiqué aux institutions de l'UE concernées. Chaque année ce sont entre 50 à 80 avis sur des propositions législatives qui sont ainsi adoptés.

Les rapporteur.e.s doivent aussi faire connaître la position du CdR auprès de l'ensemble des parties prenantes institutionnelles, associatives, de la société civile... L'objectif est bien de faire entendre la position des régions et collectivités locales d'Europe sur les politiques européennes qui les concernent.

C'est notamment dans ce cadre que j'ai porté un avis de prospective sur la Politique Agricole Commune après 2020 (2017), un avis sur les propositions législatives faites par la Commission Européenne pour la PAC après 2020 (2018) et que je porte actuellement un avis d'initiative sur l'agro-écologie. Ce dernier a été voté à l'unanimité en commission NAT. S'il se confirme en plénière ce vote montre bien, après l'adoption des deux précédents rapports, que la vision des écologistes sur un domaine qui ne fait aucune concession sur les enjeux agricoles et climatiques peut obtenir une large adhésion.

La Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen vous consultent lorsqu'ils élaborent des textes législatifs. Le lien avec ces 3 institutions de l'UE est-il suffisamment fort ?

Aujourd'hui, le Comité des Régions est consulté pour les domaines suivants : transports ; emploi ; politique sociale ; Fonds social européen ; culture ; santé publique ; environnement ; énergie ; cohésion économique ; sociale et territoriale ; politique d'éducation ; formation professionnelle ; jeunesse et sport.

Les avis sont rédigés à partir de consultations et d'échanges qui incluent les 3 institutions.



GO GREEN

Lors des débats organisés par le comité des Régions, que ce soit en plénière, lors des commissions, de la consultation des parties, de séminaires... le Parlement, la Commission et le Conseil sont le plus souvent représentés. Donc oui le lien est fort. Après comme toute démarche de plaidoyer on ne sait pas si le fait que certaines de nos propositions soient reprises dans un texte législatif est le résultat de notre travail ou pas... Je pense que le CdR est vraiment pris comme une assemblée crédible qui prend des décisions fidèles aux territoires. Notre légitimité est reconnue pour porter la voix des territoires d'Europe dans leur diversité.

Que retires-tu de cette expérience ?

C'est passionnant de faire le lien entre l'Europe et la région. Cette Europe des régions, que les écologistes appellent de leurs vœux, elle existe au travers du CdR. Mon appartenance à cette assemblée rend ma mission de vice-président du conseil régional d'Occitanie en charge des questions européennes, encore plus pertinente.

Aujourd'hui tu es le seul élu EELV membre du Comité européen des régions, combien d'élu.e.s EELV pourrions-nous avoir cette année ?

Pour la France, les membres sont nommés par le premier ministre sur proposition des associations d'élu.e.s (AMF, ADF, RDF).


Déjà nous devons obtenir d'autres représentants via l'AMF. En effet la victoire des écologistes dans de nombreuses grandes villes doit permettre une meilleure représentativité des écologistes.

Les élections régionales et départementales donneront, je l'espère, beaucoup de poids aux écologistes qui devra se traduire dans notre représentation au CdR.

Il faut aussi investir le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du conseil de l'Europe qui a pour mission de "promouvoir la démocratie et améliorer la gouvernance au niveau local et régional et de renforcer l'autonomie des collectivités territoriales.

Le Congrès veille, en particulier, à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Il encourage les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions.

Le renouvellement se fera après les élections régionales.



Encourager le processus de décentralisation et de régionalisation

www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/congress-of-local-and-regional-authorities1



SUIVEZ-NOUS

SUR TWITTER
@EELV_EUROPE

SUR NOTRE SITE
WWW.EUROPE.EELV.FR

CONTACTEZ-NOUS
EUROPE@EELV.FR